Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le 26/03/2026
ID : 026-200091718-20260313-DCS_2026_010-DE

Délibération n°2026-010

Date de convocation : 06/03/2026

Membres en exercice : 33

Présents : 18

Votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte publié le : 26/03/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

SYNDICAT MIXTE D'EYGUES EN AYGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 13 MARS 2026

L'an deux mille vingt-cinq le 13 mars à dix heures, le Conseil Syndical s'est réuni à Nyons, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Gérard PEZ, et en cette qualité, président de séance :

Présents : 18
Communauté de communes Pays d'Orange en Provence (3) : BISCARRAT Louis, MARQUESTAUT Pierre, MARQUOT Xavier
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (4) : CROZET Pascal, GABRIEL Marc, MEUNIER Annie, ROTICCI Roland
Communauté de communes Vaison Ventoux (2) : FRITSCH Chantal, MICHEL Marie-Claire
Communauté de communes Drôme Sud Provence (0)
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (7) : CHAMBON Claude, CHAREYRE Laurent, DESSALES Jean-Luc, GREGOIRE Jean-Luc, GIREN Didier, PEZ Gérard, SALIN Olivier
Communauté de communes du Diois (1) : BAUDIN Pascal
Communauté de communes du Sisteronais Buech (1) : MORENO Juan

Excusés / Absents ayant donné pouvoir : 11
Communauté de communes du Pays Réuni d'Orange (7) : ANDRES Valérie donne pouvoir à CROZET Pascal, ARGENSON Jonathan donne pouvoir à MARQUESTAUT Pierre, BEYNEIX Céline donne pouvoir à MARQUOT Xavier, GELEDAN Marc donne pouvoir à BISCARRAT Louis, ESPINOSA Jean-Antoine donne pouvoir à MEUNIER Annie, REYNIER DUVAL Christophe donne pouvoir à ROTICCI Roland, RICOU Florian donne pouvoir à FRITSCH Chantal
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (1) : AURIACH Hervé donne pouvoir à GABRIEL Marc
Communauté de communes Vaison Ventoux (0)
Communauté de communes Drôme Sud Provence (0)
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (1) : DAYRE Thierry donne pouvoir à GREGOIRE Jean-Luc
Communauté de communes du Diois (1) : MOLERUS Christian donne pouvoir à BAUDIN Pascal
Communauté de communes du Sisteronais Buech (1) : TARDY Lionel donne pouvoir à MORENO Juan

Excusés / Absents : 4
Communauté de communes du Pays Réuni d'Orange (2) : BOUYER Michel, GALMARD Marie-Thérèse
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (0)
Communauté de communes Vaison Ventoux (0)
Communauté de communes Drôme Sud Provence (2) : GARIN Maryannick, VEILLY Daniel
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (0)
Communauté de communes du Diois (0)
Communauté de communes du Sisteronais Buech (0) :

Secrétaire de Séance : CROZET Pascal

2026-010 : FINANCES : OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2025
RAPPORTEUR : M. Gérard PEZ

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le 26/03/2026
ID : 026-200091718-20260313-DCS_2026_010-DE

Sur proposition du bureau syndical en date du 6 février 2026 et après avoir entendu le rapport du Président :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU la délibération n°2026-009 en date du 13 mars 2026 approuvant le Compte Financier Unique 2025 ;

CONSIDERANT que le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2025 a donné lieu à un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 1 162 002.88 € et à un déficit cumulé de la section d'investissement de 415 262.14 € (solde RAR compris) ;

CONSIDERANT les dépenses de 2026 à couvrir en fonctionnement et en investissement ;

Il convient que le comité délibère.

LE COMITE SYNDICAL

AYANT OUÏ cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter la somme de 679 140.57 € en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 et la somme de 482 862.31 € en réserve au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé ;
- **DECIDE** de reporter la somme de 270 194.88 € au solde d'exécution de la section d'investissement reporté (compte 001) ;
- **DECIDE** de reprendre ces résultats au budget primitif 2026 ;
- **AUTORISE** le président à accomplir tout acte nécessaire ou formalité liée à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Pascal CROZET

Le Président,
Gérard PEZ

SYNDICAT MIXTE SMEA EYGUES-AYGUES